

Reconversion de friches économiques (subventions)

Rapport n° CP/2015/340

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Départemental l'attribution de différentes subventions au titre de la reconversion de friches économiques inscrites aux contrats de territoires concernés.

1. WOERTH – acquisition friche « Ilot central » (84 Grand’rue)

Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn souhaite obtenir la subvention départementale au titre de l'acquisition de la friche économique constituée par l'îlot central situé 84 Grand’rue à WOERTH (surface au sol : environ 6 ares). Cette acquisition est nécessaire dans le cadre d'un projet de revitalisation du centre-bourg prévoyant en particulier la constitution d'un espace commercial et résidentiel ainsi que des aménagements de voirie et de nouveaux stationnements. L'acquisition s'élevant à 62.500 €, la subvention correspondante calculée au taux de 40 % représenterait un montant de **25 000 €**.

2. BUST – acquisition de la friche économique « ancienne menuiserie Mertz » (située 11, rue de Siewiller)

Par délibération en date du 18 juin 2014, la Commune de BUST a décidé d'acquérir la friche économique constituée par l'ancienne menuiserie Mertz située au centre du village sur une superficie d'environ 23 ares. Le projet prévoit la transformation du bâtiment en locaux pour la mairie et d'une salle pour des activités culturelles ainsi qu'au titre d'une bibliothèque et d'activités périscolaires. L'acquisition du bâtiment s'élevant à 140 000 €, la subvention correspondante serait plafonnée à hauteur de **50 000 €**.

3. SESSENHEIM – déconstruction de la friche économique « Geissert » (sise 6 rue Henri Loux)

Par délibération en date du 2 juillet 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan sollicite la subvention départementale au titre de la déconstruction, hors désamiantage, de la friche Geissert (la superficie concernée représente environ 4 hectares). Le projet doit permettre une valorisation de l'emprise foncière et des aménagements à la fois économiques et résidentiels. Le coût de la déconstruction s'élevant à 351.300 € HT, la subvention correspondante calculée au taux de 33 % représenterait un montant de **115 929 €**.

4. SARRE-UNION – acquisition de la friche économique ZIEMANN – SECATHEN (route de Harskirchen)

Par délibérations en dates des 5 novembre et 17 décembre 2014, la Ville de SARRE-UNION a décidé d'acquérir la friche industrielle ZIEMANN – SECATHEN s'étendant sur une surface d'environ 11 hectares. A ce titre elle sollicite l'aide départementale dans le cadre d'une opération lui permettant de se doter d'un espace économique favorable à l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire. L'acquisition représentant un coût de 900.000 €, la subvention correspondante, calculée au taux de 23 %, s'élèverait à **207 000 €**.

5. SARRE-UNION – acquisition et démolition de la friche économique JUCOOP (13 route de Sarrebourg)

Par délibération en date du 13 avril 2015, la ville de SARRE-UNION sollicite le soutien départemental au titre de l'acquisition et les travaux de démolition (hors dépollution) de la friche économique JUCOOP d'une surface globale d'environ 1,3 hectare. Le terrain, après démolition, sera loué sous forme de location-vente à la Société KIMMEL pour le stationnement des véhicules poids-lourds. Le coût global (acquisition + démolition hors dépollution) se montant à 243.000 €, la subvention correspondante, calculée au taux de 23 %, s'élèverait à **55 890 €**.

6) Imputation budgétaire

Les crédits de paiements correspondants seront imputés sur l'autorisation de programme « R 2015 Reconversion friches industrielles » dotée de 550 000 € disponibles.

Tous ces dossiers sont conformes à la programmation prévue par les contrats de territoires correspondants. Les maîtres d'ouvrages ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

- à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, une subvention de 25 000 € au titre de l'acquisition de la friche "Ilot central" à WOERTH, 84, Grand' Rue;*
- à la commune de BUST, une subvention de 50 000 € au titre de l'acquisition de la friche économique constituée par l'ancienne menuiserie Mertz, 11 rue de Siewiller;*
- à la communauté de communes du Pays Rhénan, une subvention de 115 929 € au titre de la déconstruction de la friche économique Geissert à SESSENHEIM, 6 rue Henri Loux;*
- à la ville de Sarre-Union, deux subventions, la première s'élevant à 207 000 € au titre de l'acquisition de la friche économique Ziemann - Seecathen, route de Harskirchen, la seconde d'un montant de 55 990 € au titre de l'acquisition et de la démolition de la friche économique Jucoop, 13 route de Sarrebourg.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'gn', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY